



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UI BFC



Juillet 2014

Entraide géographique à l'U.I. B.F.C.

Commission de suivi :

Un accord bénéfique aux salariés

Le 17 juin dernier s'est tenue la première réunion de la commission de suivi concernant l'accord sur l'entraide géographique à l'UIBFC signé par la CFDT, FO et la CFTC.

Un dispositif appliqué à l'U.I. :

Depuis la signature du texte qui, rappelons le, demeure un compromis entre les demandes des représentants du personnel et les volontés de la Direction, le constat est le suivant :

De mars à mai 2014 :

- _ 171 missions d'entraide (dont 7 avec découché)
- _ 240 journées d'entraide (1 seule le samedi)

Globalement, c'est mieux qu'avant :

Par rapport à la même période en 2013, alors que l'accord ne s'appliquait pas encore, les restitutions montrent que davantage de collègues ont été reconnus et récompensés grâce à cet accord.

	2014	2013
enveloppe financière	7887 €	5520 €
Nb bénéficiaires	68	52



Un accord porté par la CFDT :

La CFDT a porté les négociations qui ont débouché sur le texte mis en application aujourd'hui. C'est bien la CFDT qui a été demandeuse de ces négociations et c'est la CFDT qui a fait les seules propositions responsables. **Aujourd'hui, c'est clair, c'est un bon accord qui profite aux salariés.**

Si, aujourd'hui, d'autres Organisations Syndicales, non signataires, revendiquent d'avoir contribué à cet accord, c'est certainement qu'elles ne se souviennent plus très bien de ce qu'elles ont réclamé tellement cela semblait irréel. En tout cas, la CFDT remarque que ces OS demandent aujourd'hui l'application de l'accord ; c'est bien la preuve que c'est un bon accord.

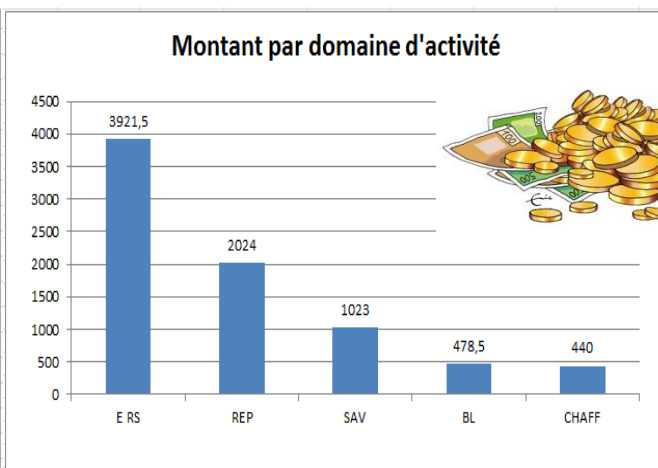
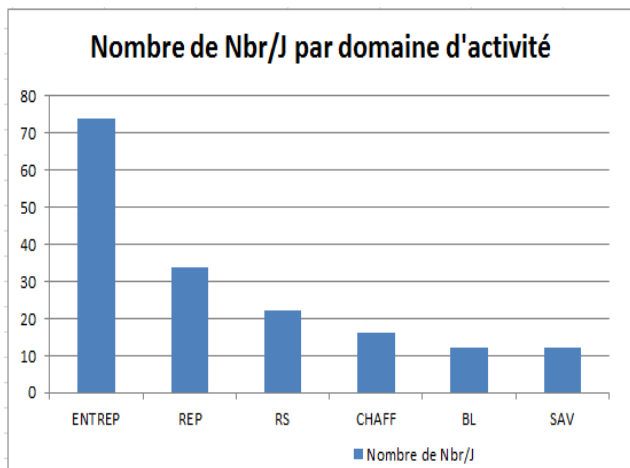
La CFDT a demandé que l'accord soit présenté aux salariés dans les équipes.

... / ...

.../...

Entreprise et RS en difficultés :

Les besoins d'entraide en ce début d'année 2014 sur les métiers Entreprise et RS sont clairement mis en évidence. La CFDT a demandé que les ressources face à ces activités soient redimensionnées. La Direction s'engage à réaliser des recrutements externes en RS et à en faire une priorité sur 2014.



Les secteurs et les activités les plus entraïdés :

E RS 21 : 17 journées - REP : 21 journées
E RS 89 : 16 journées - Chaff 25 : 16 journées
E RS 25 : 12 journées

la CFDT bien décidée à faire vivre cet accord :

L'accord d'entreprise est un accord portant sur les conditions de travail et les garanties sociales des salariés d'une entreprise. Il est le résultat d'une négociation entre les délégués syndicaux et l'employeur. Il doit améliorer (et jamais dégrader) ce qui existe en amont (code du travail, convention collective). Bien évidemment, il n'y a d'accord que s'il y a des représentants du personnel qui s'inscrivent dans une démarche de négociations et que s'il y a des signataires.

La première réunion de la commission de suivi a démontré l'intérêt de l'accord signé, ainsi que le bénéfice qui en revient aux salariés de l'UI BFC.

Cependant, concernant l'entraide sur les métiers intervention GP et BL, la CFDT s'interroge sur la baisse importante par rapport à 2013 et 2012.

La CFDT avait obtenu des réunions de la commission de suivi de manière régulière, trimestrielles en 2014 et semestrielle ensuite. La prochaine réunion est fixée le 15 octobre 2014. Les dysfonctionnements, les réclamations et litiges sont examinés lors des réunions de cette commission de suivi où participent les seuls OS signataires. La mise en place du dispositif, ainsi que l'application du texte, sont discutées en commission de suivi. Des améliorations ou des corrections sont ainsi possibles si elles sont argumentées.

C'est la raison pour laquelle, la CFDT demande aux salariés concernés d'envoyer leurs réclamations et remarque à ses représentants ci-dessous :

Les représentants CFDT à votre disposition :



- Philippe GRESSET BOURGEOIS - tél : 0679374842
- François PERRIN - tél : 0685917325

... JE ME SYNDIQUE À LA



On a tous une bonne raison de rejoindre la CFDT